

Compte rendu de séance

Séance du Samedi 21 Décembre 2019 2019

L' an 2019 et le Samedi 21 Décembre 2019 à 09 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de
ROUZEAU Gérard Maire

Présents : M. ROUZEAU Gérard, Maire, MM : BARANGER Jonathan, BERTHONÈCHE Laurent, CHANTEREAU Jean-Marc, CHARPENTIER Pascal, LALIAT Jean-Philippe, ROCHE Philippe

Absent(s) ayant donné procuration : Mme ROUZEAU Marie-Madeleine à M. ROUZEAU Gérard
Absent(s) : MM : MERCIER Patrice, PAJOT Denis

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 17/12/2019

Date d'affichage : 17/12/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Bourges

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M Jonathan BARANGER

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 14 MARS 2019 RELATIVE A LA SIGNATURE DES BAUX
EMPHYTEOTIQUES - 2019_12_003

ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 16 AVRIL 2018 CONCERNANT LE PROJET EOLIEN - 2019_12_004

ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 14 MARS 2019 RELATIVE A LA SIGNATURE DES BAUX
EMPHYTEOTIQUES

réf : 2019_12_003

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION REFERENCE 2019_10_008

*Monsieur **Pascal CHARPENTIER** étant impliqué sur ce projet , ne participe pas au vote et sort de la salle.*

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 14 mars 2019, il avait été décidé de signer

les conventions de servitude et les baux emphytéotiques concernant les l'étude de parc éolien de Senneçay.

Monsieur le Maire explique qu'après une réunion avec RP GLOBAL il manque encore des informations et qu'il y a peu d'évolution sur ce projet.

Monsieur LALIAT donne lecture d'un courrier qui sera envoyé à tous les propriétaires fonciers de la commune par rapport au changement de position du Conseil Municipal concernant le projet éolien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 6 voix pour et 1 voix contre, approuve l'annulation de la délibération du 14 mars 2019 sur la signature des baux emphytéotiques.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

à main levée (pour : 6 contre : 1 abstentions : 0)

ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 16 AVRIL 2018 CONCERNANT LE PROJET EOLIEN

réf : 2019_12_004

CETTE DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION REFERNCE 2019_10_007

*Monsieur **Pascal CHARPENTIER** étant impliqué sur ce projet , ne participe pas au vote et sort de la salle.*

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 16 avril 2018, il avait été décidé de signer le projet d'étude d'un parc éolien sur la commune de Senneçay.

Monsieur le Maire explique qu'après une réunion avec RP GLOBAL il manque encore des informations et qu'il y a peu d'évolution sur le projet.

Monsieur LALIAT donne lecture d'un courrier qui sera envoyé à tous les propriétaires fonciers de la commune par rapport au changement de position du Conseil Municipal concernant le projet éolien.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à 6 pour et 1 contre, approuve l'annulation de la délibération du 16 avril 2018 sur le projet éolien.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

à main levée (pour : 6 contre : 1 abstentions : 0)

En mairie, le 23/12/2019
Le Maire
Gérard ROUZEAU